



CERTIFICAT DE CONFORMITÉ BIOLOGIQUE

Organisme de Certification Québec Vrai

OCQV est accrédité par le CARTV : AC-07-03 et l'ACIA : COR00906028
selon la norme internationale du Guide SO/CEI 65:1996 et ceux du document IROCB



FERME ÉRIC DONTIGNY
168, rang Sainte-Marie
Champlain (Québec) G0X 1C0

Dossier : PVA 07 009

Type d'opération: **Production végétale.**

Produits certifiés: **Foin de trèfle – Mélanges de grains – Pâturages.**

Cette entreprise répond aux référentiels de certification suivants :

Normes biologiques de référence du Québec (CARTV)

Entente d'équivalence Québec-Canada (CARTV-ACIA)

Entente d'équivalence États-Unis-Canada (USDA-ACIA)

Cette entreprise se mérite le droit d'utiliser la mention :

« Certifié par Québec Vrai »

« Ce certificat est valide pour tous les produits mentionnés jusqu'à ce qu'il soit remplacé par un nouveau certificat ou encore annulé temporairement ou permanemment, à la suite d'une réévaluation de la conformité des opérations par l'organisme de certification ou en raison de l'interruption ou de l'abandon volontaire de la certification par l'entreprise. Il est recommandé de contacter l'organisme de certification pour s'assurer qu'il s'agit du document de certification le plus récent et que celui-ci n'a pas entre-temps été annulé, à la suite du retrait ou de la suspension de la certification octroyée à l'entreprise susmentionnée. »

Date d'émission : **26 août 2010**
Certification initiale : **24 juin 2008**


Julie Bergeron, agr.
Directrice générale

